

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2025-110

Attribution de subvention d'aides à l'habitat – Pacte Territorial France Rénov octobre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 en date du 7 novembre 2019 octroyant une aide complémentaire de 5 % du montant des travaux financés par l'Anah dans le cadre du PIG départemental « Habiter Mieux »,

Vu la délibération n°8 en date du 4 février 2021 validant le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du PIG « Habiter Mieux » ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 12 novembre 2025,

Monsieur le Président

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les aides suivantes :

Propriétaires	Type de travaux	Montant des travaux	Subvention de l'Anah	Abondement d'ALF	Financements complémentaires ALF
GRIMAUD Marie-Louise 1 Vially 63880 OLLIERGUES	Autonomie de la personne	7 156 €	5 009 €	358 €	
OLIVIER Pascale 17 bis rue des Costes et Bellonte 63600 AMBERT	Autonomie de la personne	13 573 €	9 501 €	679 €	
PUMAIN Paulette 14 rue des Violettes 63940 MARSAC EN LIVRADOIS	Autonomie de la personne	19 238 €	13 467 €	962 €	
BECMONT Kévin 4 rue de la Dielle – Lieu-dit Collanges 63940 MARSAC EN LIVRADOIS	Rénovation énergétique globale Matériaux biosourcés	54 600 €	49 140 €	1 000 €	750 €
GORETTA Violette 10 chemin des Luthiers 63600 AMBERT	Rénovation énergétique globale	58 720 €	52 848 €	1 000 €	
MARTIN Simone 54 route principale 63220 CHAUMONT LE BOURG	Autonomie de la personne	8 583 €	6 008 €	429 €	



GUILLAUMOT Roger 29 chemin de la fontaine espinasse 63940 MARSAC EN LIVRADOIS	Autonomie de la personne	4 375 €	3 062 €	219 €	
POINTUD Guy Le Pissis 63490 BROUSSE	Autonomie de la personne	8 579 €	6 005 €	429 €	
BIMBARD Denise 890 route du Champmort 63220 DORANGES	Autonomie de la personne	13 511 €	9 458 €	676 €	
PLAZENET Jean- Claude 6 rue de l'Église 63480 VERTOLAYE	Autonomie de la personne	6 633 €	4 643 €	332 €	
GROLET Alain Les Gouttes 63590 TOURS SUR MEYMONT	Autonomie de la personne	3 540 €	2 478 €	177 €	
DOURIQUIAN Steeven 3 route du Verdier – Lieu-dit Le Montel 63220 MAYRES	Rénovation énergétique globale	61 428 €	49 500 €	1 000 €	

Article 2 : La date d'éligibilité des dépenses est fixée à la date d'agrément de l'Anah.

Article 3 : La subvention sera imputée à l'opération 119 du budget communautaire et le bureau autorise Monsieur le Président à procéder au mandatement après constat de la réalisation des travaux et remise d'une copie des factures acquittées.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera publié sur le site internet de la Communauté de communes. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète d'Ambert.



Fait à AMBERT, le 12 novembre 2025
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.